

# GRANDES ÉTAPES DU CALENDRIER ÉLECTORAL 2026

Cette fiche récapitule les principales échéances administratives à partir du 1er janvier 2026 et attire votre attention sur les principaux points de vigilance dans la négociation avec l'administration. Pour rappel les dates précises pour chaque ministère sont fixées par les arrêtés ministériels qui restent votre meilleure source d'information.

## Préparation des scrutins

<b>1er janvier 2026</b>	Photographie des effectifs pour chaque instance (CSA, CAP, CCP) et base de calcul du nombre de sièges et des parts femmes/hommes.
<b>Mars-juin 2026</b>	Élection test sur la solution de vote électronique (SVE) pour vérifier le dispositif (ENSAP, accès, parcours de vote). Dates variables suivant les ministères
<b>3 avril 2026</b>	Détermination officielle des parts respectives de femmes et d'hommes par instance, sur la base des effectifs au 1er janvier.
<b>3 juin 2026 au plus tard</b>	Publication des arrêtés fixant : cartographie des CSA et nombre de représentants par instance, parts femmes/hommes.
<i>Il n'y a pas de date limite pour la publication de la cartographie des CAP même si l'administration s'engage à anticiper au maximum : enjeu que l'administration s'engage sur une date de publication avant l'été</i>	

## Dépôt des listes

<b>Courant septembre</b>	Ouverture des espaces de dépôt des candidatures Enjeu à se familiariser avec l'espace
<b>Début octobre</b>	Dans la fonction publique territoriale, les listes électorales doivent être publiées par l'administration au plus tard 60 jours avant le scrutin (11 octobre) ; il n'y a pas de date unifiée pour la FPE.
<b>Deuxième quinzaine octobre 2026 22 octobre au plus tard</b>	Date limite de dépôt listes de candidatures : 6 semaines avant la date du scrutin
<b>Fin octobre</b>	Contrôle des candidatures par l'administration qui dispose de 8 jours après la date limite de dépôt pour signaler d'éventuelles inéligibilités ou demandes de rectifications : au plus tard le 30 octobre
<b>Début novembre</b>	La liste prévenue d'un cas d'inéligibilité a 3 jours pour apporter les modifications de candidature : au plus tard le 2 novembre

## Lancement des opérations de vote

<b>Début novembre</b>	Au moment de la publication des listes électorales, vous avez généralement 8 jours pour demander des modifications ou signaler des omissions.
<b>Mi novembre</b>	Date limite en cas de vote électronique : <ul style="list-style-type: none"><li>- de mise en ligne des candidatures et des professions de foi sur la plateforme de vote ;</li><li>- communication des codes de vote aux électeurs (via ENSAP)</li></ul>
<b>3-10 décembre 2026</b>	Scrutin électronique : ouverture de la solution de vote électronique pour l'ensemble des scrutins (CSA, CAP, CCP) sur 8 jours.
<b>10 décembre (et après)</b>	Clôture du vote, dépouillement, centralisation des résultats et publication des arrêtés de proclamation des résultats
<b>Fin décembre</b>	Publication des arrêtés

*À retrouver en annexe : notre rétroplanning militant type*